



Est il possible de se radier tout en gardant son droit au bail?

Par **sabobinette**, le **30/11/2009** à **14:49**

Bonjour,
actuellement commerçante à mon compte inscrite depuis avril 2008 j'ai signé un droit au bail en février 2008.

Etant actuellement en difficulté financière ai je le droit de me radier afin de cesser de payer le rsi et de n'avoir plus que mon loyer ainsi que l'entretien de mon local en attendant la vente de ce dernier?